

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ENTRE-VIGNES

ARRÊTÉ N° 2020 06 94

- Vu l'article L 3221-4 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu le code de la route et notamment ses articles R 411-2, R 411-25 et R 411-8,
- Vu le code de la voirie routière,
- Vu la demande de police de circulation formulée le 19 juin 2020 par Monsieur Charles FUSTINONI pour la société VEOLIA EAU SUD sise : 75 Rue du Progrès 34820 TEYRAN pour : **2 branchements AEP et EU au 110a Avenue Boutonnet à Saint-Christol 34400 ENTRE-VIGNES (Hérault) ;**
- Vu l'obligation de régler la circulation pour la sécurité des usagers et des ouvriers,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de rappeler et de préciser toutes mesures propres à assurer la sûreté et la commodité de passage dans les rues,

ARRÊTÉ

Article 1 : Les travaux se dérouleront à compter du 20 juillet 2020 pour une durée de 15 jours calendaires.

Durée de la réglementation : 15 jours calendaires à compter du 20 juillet 2020.

Article 2 : Pendant la durée des travaux :

- Sens de circulation concerné : deux sens de circulation,
- Restriction de chaussée : Empiètement sur chaussée,

Article 3 : Monsieur Le Maire et Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lunel, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Brigade de Gendarmerie de Lunel,
- Caserne des Pompiers de Lunel,
- Service technique Commune d'Entre-Vignes,
- Agence départementale de Lunel-Viel,
- VEOLIA EAU SUD

Fait à Entre-Vignes,
Commune déléguée de Saint-Christol,
le 19 juin 2020

Le Maire,
Jean-Jacques ESTEBAN

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Affiché le : 22/06/2020

